

Compteurs Linky : mise au point !

L'installation des compteurs Linky suscite beaucoup de questions et de controverses.

C'est pour cela que la Ville de Quetigny avait organisé une réunion publique d'information ouverte à tous dès le 19 janvier 2017 ! Celle-ci avait réuni différents intervenants – Enedis, l'association UFC-Que choisir, le Grand Dijon - lors d'un débat qui avait permis aux « pour » et aux « contre » de s'exprimer.

Il faut savoir que l'installation de compteurs « communicants » relève d'une Directive européenne, transcrite en France dans le Code de l'Energie. De ce fait, elle a force de Loi. Et si l'on en croit plusieurs organismes officiels indépendants – la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ou le médiateur national de l'énergie - *« les usagers n'ont pas le droit de s'opposer au changement du compteur d'énergie de leur logement »*.

Vous comprendrez donc qu'il est inconcevable pour le Maire d'appeler à une autre position d'autant que ce sujet ne relève

pas directement de la compétence des communes.

Les tribunaux administratifs ont d'ailleurs annulé, après recours des préfets, les arrêtés municipaux ou délibérations de villes ayant exprimé leur opposition à Linky.

Les avis sont partagés au sein de la majorité sur ces nouveaux compteurs. Si nous en reconnaissons les atouts pour la transition énergétique, nous avons aussi des interrogations sur leur mode de financement.

En revanche, nous regrettons unanimement que certains à Quetigny utilisent cette polémique pour agiter les peurs de manière irrationnelle.

Appeler à la vigilance citoyenne est parfaitement légitime mais il ne faut se tromper ni de débat, ni de cible.

Les élus de la majorité municipale

Pour ce numéro, la contribution de la liste «Agir pour Quetigny» ne nous a pas été communiquée.

Compteurs LINKY : le Maire se dérobe !

Nous ne lui demandons pourtant pas grand-chose dans le «vœu» que la Gauche alternative de Quetigny a proposé au Conseil municipal du 27 mars : seulement d'informer les Quetignois de leur droit à refuser la pose de ces compteurs prétendument «intelligents» chez eux. Refus catégorique et unanime de tous les Conseillers de la majorité municipale, quasiment sans débat ! Et pourtant :

- Linky constitue un «trésor» de données personnelles qui contribuera, avec Facebook et tous ces GAFAM (géants du WEB), à faire de chacun de nous, chaque jour davantage, des proies commerciales dont le comportement est étudié à la loupe, à notre insu ;

- Linky coûte cher (8 milliards) et le «retour sur investissement» est pour le moins hypothétique, comme l'a souligné la Cour des Comptes ;

- Linky n'est pas fiable (pannes, dégâts aux appareils...), nocif pour les personnes électrosensibles, et est même suspecté d'être à l'origine de quatre incendies ;

- Linky est un désastre écologique : 35 millions de compteurs vont partir à la casse alors qu'ils pouvaient fonctionner encore longtemps. Quel gâchis !

Face à tout cela, alors que des centaines de conseils municipaux en France ont clairement pris position contre ces compteurs, le Maire se dit «neutre»... ce qui revient, en pratique, à favoriser les plus puissants : ENEDIS et les requins du lobby électrique. Résistons-leur !

Pierre Abecassis
Gauche Alternative de Quetigny